

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 946^e
SÉANCE**

Jeudi 5 décembre 1963,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Organisation des travaux de la Deuxième Commission lors des futures sessions de l'Assemblée générale	429

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

Organisation des travaux de la Deuxième Commission lors des futures sessions de l'Assemblée générale (A/C.2/222)

1. Le PRÉSIDENT présente la note qu'il a rédigée sur l'organisation des travaux de la Commission lors des futures sessions de l'Assemblée générale (A/C.2/222). Il a pris cette initiative en pleine conformité avec la résolution 1898 (XVIII) de l'Assemblée, notamment avec les premier et quatrième alinéas du préambule. La Commission ne peut naturellement prendre aucune décision de caractère obligatoire pour les futures sessions, mais le Président espère qu'une franche discussion sera utile.

2. M. HIREMATH (Inde) dit que sa délégation voit certains avantages à procéder à une discussion générale mais est prête à envisager la possibilité d'y renoncer. Elle serait donc disposée à examiner en temps opportun la première des suggestions présentées dans la note du Président. La meilleure procédure pourrait consister à limiter la discussion générale à deux semaines, chaque représentant faisant une déclaration de 15 à 20 minutes. La deuxième suggestion du Président découle logiquement de la première. Son seul inconvénient est qu'il pourrait être difficile à certaines délégations de présenter des propositions sur des points particuliers au début de la session. La Commission pourrait commencer par entendre le Président, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, le Commissaire à l'assistance technique, le Président-Directeur du BAT, le Directeur général du Fonds spécial et le Commissaire au développement industriel; après quoi, elle pourrait suspendre ses travaux pour une courte durée de façon à permettre des consultations officieuses entre les représentants. On pourrait ensuite décider des séances auxquelles seraient examinés les divers points de l'ordre du jour et organiser les travaux d'une façon plus ordonnée en fixant des délais pour le dépôt de projets de résolution, en prévoyant une clôture rapide de la liste des orateurs et en veillant à ce que les amendements soient présentés en temps utile.

3. M. CHOCRON (Venezuela) appuie toutes les suggestions faites par le Président, à l'exception de la quatrième. Il ne faut pas fixer le délai pour le dépôt de propositions de façon rigide; à la session en cours, ce délai a souvent été trop court.

4. M. VELAZQUEZ MUÑOZ (Panama) appuie lui aussi toutes les suggestions du Président. On a dit que les quatre ou cinq semaines de discussion générale avaient permis aux représentants d'avoir des discussions officieuses mais, en ce qui concerne la délégation panamienne, la nécessité d'assister à deux séances par jour et d'étudier les documents a laissé peu de temps pour ce genre de consultations. Beaucoup de déclarations faites par les délégations au cours de la discussion générale étaient à l'intention de leur gouvernement. Il serait préférable de renoncer à la discussion générale et de ne tenir qu'une séance par jour. Des discussions officieuses entre les séances élimineraient la nécessité d'ajourner les débats sur certains projets de résolution pour permettre aux auteurs de se consulter. Il serait quand même possible de discuter d'une façon générale les questions soulevées dans le rapport du Conseil économique et social.

5. U MAUNG MAUNG (Birmanie) est heureux d'appuyer les suggestions faites par le Président. Avec l'augmentation du nombre des membres, la discussion générale est devenue trop longue, et les arguments qui y sont avancés sont souvent repris au cours de la discussion des projets de résolution, alors que d'importantes questions sont fréquemment traitées à la hâte, en fin de session. Il vaudrait beaucoup mieux que les déclarations générales sur les questions économiques soient faites au cours de la discussion en séance plénière. Comme les premiers orateurs à l'Assemblée sont habituellement les membres les plus en vue des délégations, ces déclarations auraient plus de poids. La suggestion du représentant du Panama tendant à ce que la Commission ne tienne qu'une séance par jour permettrait aux membres d'assister à un plus grand nombre de séances plénières et de se consulter davantage pour la rédaction des projets de résolution.

6. M. GHEBEH (Syrie) appuie sans réserve les suggestions faites par le Président, notamment celle qui tend à supprimer la discussion générale. Il espère toutefois qu'on maintiendra la souplesse voulue pour permettre aux opinions de s'exprimer librement, que les questions ayant des rapports entre elles seront examinées ensemble et que les représentants disposeront d'assez de temps pour préparer les projets de résolution, étudier la documentation, présenter des amendements et faire des observations sur tous ces textes.

7. M. CVOROVIC (Yougoslavie) pense que le moment est venu pour la Commission de revoir ses méthodes de travail. Cela ne signifie pas que la procédure suivie jusqu'ici ait été mauvaise; les méthodes adoptées sont allées de pair avec la diversification des activités de la Commission et l'accroissement du nombre de ses membres. La discussion générale a été utile, car elle a permis de préciser les problèmes et d'aboutir à un accord sur l'importance

des divers facteurs du développement économique. Cependant, l'Organisation des Nations Unies est parvenue à un nouveau stade: il importe qu'elle prenne maintenant des mesures concrètes pour résoudre les divers problèmes clairement définis. Comme la nature de ses travaux a changé, la Commission doit également changer ses méthodes de travail.

8. Si la tendance actuelle se maintient — les délégations exposant leurs idées essentielles sur les problèmes économiques et sociaux en séance plénière —, la discussion générale à la Commission fera double emploi. Le développement économique est devenu l'une des plus importantes questions dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies, et il est naturel que l'Assemblée générale y accorde l'attention qu'il mérite. Si l'on renonce à la discussion générale à la Commission, il faut trancher la question de savoir si cette dernière peut commencer à examiner les divers points de son ordre du jour avant la fin de la discussion générale en séance plénière de l'Assemblée. De plus, il sera indispensable que la Commission donne la priorité aux plus importantes des questions inscrites à son ordre du jour.

9. La Commission pourrait décider de procéder à un échange de vues général sur les aspects opérationnels des travaux de l'Organisation tels qu'ils ressortent du rapport du Conseil économique et social. Cet échange de vues serait le complément logique et nécessaire de la discussion générale en séance plénière. Si l'étude du rapport du Conseil est reportée à la fin de la session, seuls certains aspects du rapport resteront à discuter, car les autres auront été traités dans le cadre des débats sur des sujets particuliers. Toutes les autres questions d'organisation dépendent de deux problèmes principaux: il s'agit, premièrement, de savoir comment les débats de la Commission peuvent compléter la discussion en séance plénière sans faire double emploi avec elle et, deuxièmement, de définir le rôle du rapport du Conseil dans les délibérations de la Commission.

10. Selon M. BOLT (Nouvelle-Zélande), le moment est venu d'apporter certains changements d'organisation qui devraient permettre à la Commission de s'acquitter plus rapidement de ses travaux.

11. Se référant aux réserves formulées par le représentant de l'Inde, M. Bolt rappelle que la discussion générale ne serait pas abolie; elle aurait lieu désormais à l'Assemblée même, qui est la tribune la plus indiquée puisque les éminentes personnalités des divers pays, qui ne peuvent assister à toute la session, y font leurs déclarations générales. La délégation néo-zélandaise appuie la suggestion du représentant de l'Inde tendant à ce que la Commission commence par entendre les déclarations de hauts fonctionnaires du Secrétariat. Elle pourrait entendre aussi les représentants d'institutions spécialisées. La quatrième mesure qu'a suggérée le Président et qui suscite des doutes dans l'esprit du représentant du Venezuela — affectation d'un certain nombre de séances à chaque point et fixation de dates limites — aurait un caractère provisoire, mais n'en serait pas moins utile.

12. La discussion générale en tant que période de consultations présente plus d'intérêt pour les grandes délégations que pour les petites, dont les membres sont souvent dans l'impossibilité de s'absenter des séances pour participer à des consultations. M. Bolt pense, comme le représentant du Panama, qu'il serait préférable de ne tenir qu'une séance par jour.

Les remarques faites par le représentant de la Birmanie confirment le bien-fondé des vues de la délégation néo-zélandaise au sujet de la discussion générale. La transfert de la discussion générale de la Commission à l'Assemblée plénière laisserait plus de temps aux représentants pour assister aux séances de cette dernière.

13. La question de la place à faire au rapport du Conseil économique et social dans les discussions de la Commission dépendra des résultats des efforts déployés pour assurer au Conseil une meilleure représentation. C'est au Secrétariat qu'il appartiendra en premier lieu d'établir la liste des points de l'ordre du jour dans l'ordre où ils seront vraisemblablement examinés. Le Secrétariat pourrait, avant l'ouverture de la session, se mettre en rapport avec les missions permanentes et consulter les délégations, qui feront probablement des propositions sur des sujets particuliers. Il serait alors possible d'énumérer les points dans un ordre satisfaisant.

14. Il y a certes de bonnes raisons de vouloir assurer une représentation géographique aussi large que possible parmi les auteurs des projets de résolution, mais on reconnaît de plus en plus les difficultés de procédure qui surgissent lorsque plusieurs délégations présentent un texte conjointement. Il faudra se souvenir de ces difficultés au début de la prochaine session. Il faut se rappeler aussi qu'un projet de résolution est la propriété de ses auteurs jusqu'à son adoption par la Commission. La procédure selon laquelle des délégations annoncent publiquement leur intention de se joindre aux auteurs doit être évitée.

15. M. TRAORE (Mali) note qu'il est nécessaire d'avoir une discussion générale sous une forme ou sous une autre, mais que la procédure actuelle aboutit parfois à des répétitions. Une solution consisterait pour un pays à parler au nom de plusieurs autres. L'autre solution proposée par le Président, et que la délégation malienne appuie, serait que les délégations fassent leurs déclarations générales de politique économique en séance plénière de l'Assemblée. La discussion en commission devrait se concentrer sur des aspects plus particuliers et se rapporter aux programmes opérationnels des Nations Unies. Une étude d'ensemble montrerait ce qui a été accompli et quelles sont les possibilités de prendre de nouvelles mesures.

16. L'ordre du jour de la Commission devrait comprendre non pas des questions générales, mais des sujets précis ayant trait aux méthodes propres à résoudre les problèmes économiques. Toutefois, les projets de résolution sur des questions plus générales peuvent donner lieu à un échange de vue général. Comme les consultations entre auteurs de projets de résolution empêchent souvent certains représentants de participer aux séances de la Commission, la délégation du Mali appuie la suggestion selon laquelle il ne devrait y avoir qu'une séance par jour. En outre, lorsqu'un projet de résolution a été présenté, il n'est pas nécessaire que tous ses auteurs participent au débat. Ils devraient être représentés par un porte-parole.

17. La délégation malienne appuie dans leurs grandes lignes les suggestions contenues dans la note du Président.

18. M. BRILLANTES (Philippines) appuie toutes les suggestions du Président. Il pourrait être utile de limiter la durée des interventions à 15 minutes.

Toutefois, la durée des discours importe moins que leur contenu et leur nature. Il convient qu'à l'avenir la discussion en commission soit centrée sur des questions précises. La Commission devrait décider s'il convient de consigner la décision prise concernant l'organisation future des travaux dans une résolution, ou bien d'en faire état en détail dans son rapport.

19. En ce qui concerne les observations du représentant de la Nouvelle-Zélande touchant les difficultés de procédure lorsque plusieurs délégations sont auteurs d'un projet de résolution, il ne serait pas judicieux de limiter le nombre des auteurs. Les membres sont originaires de diverses parties du monde, et la délégation des Philippines estime que l'association de plusieurs auteurs favorise l'accord et accélère les travaux de la Commission. A cet égard, M. Brillantes rappelle que le projet de résolution relatif à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/C.2/L.729) a été présenté avec, en annexe, une déclaration commune dans laquelle les auteurs expliquaient leur point de vue et le but de leur projet de résolution. Cette pratique pourrait être poursuivie chaque fois que plusieurs délégations sont auteurs d'un même texte.

20. Il conviendrait d'utiliser davantage les services du Bureau de la Commission. Il pourrait aider dans une bien plus grande mesure qu'il n'a l'occasion de le faire à la préparation des projets de résolution, à la présentation des amendements écrits et oraux, et à la réconciliation des différents points de vue.

21. M. COSIO VILLEGAS (Mexique) dit que des changements radicaux s'imposent si l'on veut que l'Organisation puisse atteindre ses objectifs. Le Président de la dix-septième session de l'Assemblée ainsi que le Président de la session en cours ont été félicités pour s'être efforcés de faire en sorte que les séances plénières commencent à l'heure. Il est impossible de commencer à l'heure si les délégations ne sont pas présentes, et l'on ne peut améliorer les méthodes de travail sans un changement d'attitude de la part des délégations. Les séances des organes des Nations Unies commencent souvent avec une demi-heure de retard ou davantage.

22. Le Président devrait avoir une plus grande autorité morale pour diriger les travaux de la Commission. En ce qui concerne la première suggestion du Président, M. Cosio Villegas estime qu'il aurait fallu préciser dans quelle mesure les déclarations faites au cours de la discussion générale en séance plénière devraient énoncer les principaux points de vue des délégations sur les problèmes économiques et sociaux. La délégation mexicaine estime que l'idée de renoncer à la discussion générale à la Deuxième Commission est bonne et que l'attention doit être concentrée sur des sujets précis qui feraient l'objet de discussions détaillées.

23. Le Président a également suggéré que la Commission fixe au début de chaque session l'ordre définitif des points de l'ordre du jour que la Commission doit examiner. Toutefois, cet ordre doit être fixé en

fonction de l'importance des questions. Ainsi, à la dix-neuvième session, la Commission examinera certainement les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et elle aura à fixer les mesures que l'Assemblée générale devra prendre pour donner suite aux importants travaux commencés à la Conférence. On devrait abandonner la discussion générale, qui s'étend sur quatre ou cinq semaines et laisse trop peu de temps pour l'examen des diverses questions particulières. Dans le passé, certaines questions avaient été réservées pour être examinées à propos des projets de résolution, ce qui permettait à la Commission de gagner du temps.

24. La délégation mexicaine appuie toutes les suggestions contenues dans la note du Président.

25. M. CUBILLOS (Chili) dit que la note du Président reflète la préoccupation exprimée par diverses délégations au cours de la session de l'Assemblée générale. L'essentiel est de décider s'il faut abandonner la discussion générale en commission. Bien que de nombreuses déclarations générales fassent double emploi, il vaudrait mieux, plutôt que d'abandonner la discussion générale, trouver le moyen de changer la nature de la discussion, soit en limitant le nombre des orateurs ou la durée des interventions, soit en généralisant l'usage des mémoires, dans lesquels les délégations exposeraient leur point de vue. Les autres délégations pourraient se reporter à ces mémoires. Une autre solution pourrait être de combiner les deux premières suggestions du Président. Les représentants pourraient également s'étendre davantage sur les questions particulières. La délégation chilienne approuve les deuxième et quatrième suggestions du Président.

26. Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du Président de l'Assemblée générale, dans laquelle celui-ci exprime son appréciation de l'initiative qu'il a prise, et ajoute que de semblables initiatives contribuent beaucoup à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée. Il a recommandé ces suggestions à l'attention des membres de l'Assemblée générale, en faisant observer qu'elles ne limitaient en aucune façon le droit des délégations d'exprimer librement et entièrement leurs points de vue sur les questions relevant de la Deuxième Commission et qu'elles permettaient d'éviter les répétitions, grâce à la suppression de la discussion générale, à un plan de travail ordonné établi à l'avance, à la répartition des séances en fonction des points à examiner, et à la fixation de délais pour la soumission des projets de résolution. Ces mesures accéléreront beaucoup les travaux de la Deuxième Commission et des autres grandes commissions de l'Assemblée. Comme le groupement provisoire des questions dans l'ordre dans lequel elles seront vraisemblablement examinées est initialement effectué par le Secrétaire général, qui présente une liste provisoire au Bureau, le Président de l'Assemblée a transmis la lettre et la note du Président de la Deuxième Commission au Secrétaire général.

La séance est levée à 13 heures.